

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE

REUNION DU BUREAU DU 7 JUILLET 2010

Le 7 juillet 2010, à 17h, les membres du Bureau de la Communauté de Communes, se sont réunis à l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Christophe DILE, Président de la Communauté de Communes et maire de Neuvy-en-Mauges.

ETAIENT PRESENTS : Outre M. DILE C,
MM. BRIODEAU B, MIGNARD M., Vice-Présidents,
MM. AUGEREAU B. - BODY J-P. - BOURCIER B. - CESBRON J-F –
Mme DAVID M. - M. GAUDIN B. - Mmes HUMEAU M-R. LANGE C. -
MM. LECLERC G. - MARTIN H. - PITON C. - Mme SECHER M.

EXCUSES : Mme COULON T. - M. J. LECLERC

- PROJET DE VENTE DE TERRAIN SUR L'ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES POLE OUEST A M. CORTIZO -

M. DILE informe que la Société CORTIZO retient le site proposé par la Communauté de Chemillé pour réaliser son implantation sur le territoire français. La surface qu'il va acquérir dans l'Anjou Actiparc des Trois Routes Pôle Ouest est de 51 000 m² environ au prix de 5 € H.T./m².

Il s'agit d'une entreprise ayant comme activité l'extrusion d'aluminium qui va générer d'ici quelques années 150 emplois.

Pour information, la consultation pour le rond point de desserte de cette nouvelle zone est lancée et les travaux vont débuter en septembre.

En conséquence, le Bureau :

- **donne un accord de principe** pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'accueil de cette entreprise.

- PROJET DE VENTE DE TERRAIN SUR L'ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES A M. HEMMER -

M. DILE informe que M. HEMMER est intéressé pour acquérir une parcelle d'environ 5 000 m² dans l'Anjou Actiparc des Trois Routes à Chemillé. Il rappelle au Bureau que M. HEMMER est un consultant de la société CORTIZO et les premiers contacts ont été effectués grâce à lui. Le prix proposé, après négociation, serait de 7,5 € H.T./le mètre carré. Son activité consiste en la production de produit phytosanitaire bio à base de plantes.

En conséquence, le Bureau :

- **donne un accord de principe** pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'accueil de cette entreprise.

- ACHAT DE TERRAIN AUPRES DE M. ET MME LEROY POUR LA CREATION DU PARC D'ACTIVITES LE CORMIER A VALANJOU -

M. DILE informe le Bureau qu'il convient d'acquérir des parcelles appartenant à M. et Mme Jean-Marie LEROY afin de créer un parc d'activités à Valanjou dénommé "Le Cormier". Le prix a été négocié à 2 € le m².

Après débat, les élus proposent de déterminer le prix d'achat de terres agricoles de la façon suivante :

- 1,52 €/m² pour les surfaces égales ou supérieures à 10 000 m²,
- 2,00 €/m² pour les surfaces en deçà de 10 000 m².

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **décide** d'acquérir les parcelles cadastrées section 164 D n° 678 et 679 d'une contenance de 8 315 m² appartenant à M. et Mme Jean-Marie LEROY au prix de 2 € le m², soit une somme de 16 638,80 €,

- **décide** de prendre en charge l'indemnité de résiliation de bail rural

- **donne pouvoir** à M. le Président ou à un Vice-Président pour signer toutes pièces utiles à ce sujet et en particulier l'acte authentique qui sera rédigé par Me Michel PINEAU, notaire à Vihiers, assisté de Me MATHIEU, notaire à Chemillé.

- ACHAT DE TERRAIN AUPRES DE MMES ROCHARD ET DOUDET POUR LA CREATION DU PARC D'ACTIVITES LE CORMIER A VALANJOU -

M. DILE informe le Bureau qu'il convient d'acquérir des parcelles afin de créer un parc d'activités à Valanjou dénommé "Le Cormier". Le prix a été négocié à 2 € le m².

Après débat, les élus proposent de déterminer le prix d'achat de terres agricoles de la façon suivante :

- 1,52 €/m² pour les surfaces égales ou supérieures à 10 000 m²,
- 2,00 €/m² pour les surfaces en deçà de 10 000 m².

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **décide** d'acquérir la parcelle section 164 D n° 1 224 d'une contenance de 7 495 m² appartenant à Mmes Odile ROCHARD et Marie DOUDET au prix de 2 € le m², soit un total de 14 990 €,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou à un Vice-Président pour signer toutes pièces utiles à ce sujet et en particulier l'acte authentique qui sera rédigé par Maître MATHIEU, notaire à Chemillé.

- ACQUISITION D'UNE PROPRIETE A LA TOURLANDRY PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE -

M. AUGEREAU, Maire de La Tourlandry, expose qu'un bâtiment est en vente à La Tourlandry situé en sortie de bourg suite à une liquidation judiciaire. Il parait judicieux de l'acquérir car un artisan serait intéressé pour le louer sous forme de crédit-bail. Le prix d'acquisition a été négocié à 120 000.00 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **décide** d'acquérir la propriété de l'Earl Les Amelys comprenant un bâtiment de 1 300m², une annexe de 450 m² et des bureaux située sur la parcelle cadastrée section ZM n° 17 d'une contenance de 58 a et section ZM n° 22 d'une contenance de 1 ha 58 a 20 ca au prix de 120 000.00 €,

- **donne pouvoir** de transmettre la présente délibération à Maître MARGOTTIN, mandataire judiciaire de l'Earl Les Amelys,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou à un Vice-Président pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

- ETUDE DE METHANISATION - DEMANDE DE SUBVENTION FEDER -

M. DILE rappelle le projet de méthanisation territoriale partagée conduit par Valorem, développeur et producteur d'énergie renouvelable indépendant, sur le territoire de la Région de Chemillé. La méthanisation (production de biogaz à partir de déchets fermentescibles) touche de nombreuses problématiques sur un territoire : gestion des matières fermentescibles et fertilisantes, production énergétique renouvelable et locale. L'étude de préfaisabilité technique et économique est maintenant terminée et il s'agit d'avancer encore plus dans cette démarche avec des études opérationnelles.

M. DILE propose de modifier le plan de financement afin de solliciter une aide au titre de l'ADEME et au titre du FEDER pour des études relatives à ce projet :

- avec VALOREM qui interviendra dans l'accompagnement pour garantir une cohérence environnementale, sociale et économique de ce projet. Le coût s'élève à 29 700 € H.T.

- avec le CRDA qui accompagnera pour l'émergence, l'animation d'un groupe d'agriculteurs, la structuration du gisement agricole, l'exploration des besoins et des questions agronomiques, techniques liées aux substrats méthanisables, à la valorisation du digestat et à l'épandage. Le coût proposé est de 28 620 € H.T.

- avec le CPIE dans le cadre d'un programme de sensibilisation auprès des élus, et des habitants. Le coût proposé est de 10 175 € H.T.

M. CESBRON J-F. ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Bureau, à l'unanimité :

- **annule et remplace** la délibération n°1 du Conseil du 20 janvier 2010 ,

- **approuve** les études réalisées par VALOREM, le CRDA et le CPIE,

- **poursuit** le projet de méthanisation territoriale partagée sur le territoire communautaire Chemillois,

- **valide** le plan de financement suivant :

Dépenses :

Etudes réalisées par Valorem, le CRDA et le CPIE81 920.02 € T.T.C.

Recettes :

Subvention sollicitée au titre de l'ADEME, 61 %50 000.00 €

Subvention sollicitée au titre du FEDER, 30 %24 576.00 €

- Financement Communauté, 9 % 7 344.02.€

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

- CONSTRUCTION DE LOCAL RELAIS SUR L'ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES - MODIFICATIF DE LA DEMANDE D.D.R. -

M. DILE informe les membres du Bureau qu'il convient de modifier la délibération prise lors du Conseil de Communauté du 19 mai 2010 en raison de changement des montants alloués par le Conseil Général et l'Etat.

En conséquence, le Bureau :

- **annule et remplace** la délibération n°4 du Conseil du 19 mai 2010,

- **décide** de réaliser un bâtiment industriel sur l'Anjou actiparc des 3 Routes à Chemillé pour un coût global de 800 000.00 € H.T.,

- **approuve** le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	
Coût estimatif des travaux	750 000,00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre.....	41 250,00 €
Honoraires de contrôle technique et SPS	3 942,00 €
Divers (frais d'appel d'offres + branchements)	4 808,00 €
	<u>800 000,00 €</u>

Ressources

Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DDR.....	110 000,00 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Général de M-et-L au titre du fonds "Anjou Immobilier d'entreprise"	50 000,00 €
Financement assuré par la Communauté de Communes	640 000,00 €
	<u>800 000,00 €</u>

- **sollicite** la subvention Fonds "Anjou Immobilier d'entreprise" du Conseil Général de Maine-et-Loire à hauteur de 50 000.00 €

- **sollicite** une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Développement d'un montant de 110 000 €,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

- POINT SUR LE CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PAYS -

M. RAIMBAULT informe qu'un diaporama vient d'être transmis aux mairies. Ce dernier présente la nouvelle politique du contrat départemental de pays. C'est ainsi qu'une somme globale de 419 071 € est provisionnée pour la Communauté de Chemillé à laquelle il convient de déduire les projets déjà enclenchés en 2009 par les communes suivantes :

Commune	Projet	Coût projet	Montant subv.sollicitée
Melay	Salle de loisirs et foyer	641 025,00 €	60 000,00 €
St Georges/Gardes	Restaurant scolaire		36 000,00 €
Cossé d'Anjou	Réfection & renf.VC 3	29 400,00 €	8 820,00 €
Chemillé	Opération voirie rurale	67 915,00 €	3 720,00 €
Saint-Lézin	Réfection voirie	29 650,50 €	8 988,15 €

Il reste une somme de 301 513 € et le mini-bureau propose d'inscrire la reconstruction de l'Office de tourisme pour 145 000 € de subvention, soit un solde de 156 513 € à définir sur un autre projet. M. DILE suggère le plan d'accessibilité. M. RAIMBAULT répond que le Département n'est pas favorable pour financer cette opération. Il s'agit de présenter un dossier rapidement.

MM. DILE et MIGNARD précisent que la somme de 419 071 € sera débloquée au fur et à mesure des projets présentés et il s'agit d'utiliser la totalité afin de pouvoir reconduire un nouveau contrat pluriannuel pour un montant optimum.

Il est à noter que ce Conseil général propose l'assistance des services techniques du Département auprès des Communautés et des Communes en remplacement de celles accordées auparavant par l'Etat.

- REFLEXION SUR LE PROJET DE TERRITOIRE -

M. DILE fait la corrélation avec un projet de mandat où sont programmés des travaux sur une période de 6 ans. Pour ce qui est du projet de territoire il s'agit de se projeter sur 20 ans et déterminer à l'intérieur de l'intercommunalité de Chemillé où se situeront les nouvelles populations, les zones d'activités économiques..., les services : santé, cantines, garderies..., les transports....(C. DILE), les équipements sportifs et autres (J-F. CESBRON), concordance des P.L.U. sur le territoire (C. PITON). M. DILE expose que certaines lignes sont déjà tracées par exemple : développement de l'Anjou actiparc, de la voie ferrée, de la ville centre.... Sur le Pays des Mauges, seule la Communauté de Chemillé n'a pas fait appel à un cabinet. Après discussion, il apparaît qu'une aide extérieure est essentielle pour réaliser un diagnostic (M. MIGNARD) et une méthodologie (B. GAUDIN).

Après un large débat, le Bureau :

- **décide** de lancer une consultation auprès de 3 cabinets d'étude spécialisés dans ce domaine.

- PLAN DE DESHERBAGE - ACQUISITION DE DIVERS MATERIELS - SIGNATURE DU MARCHE - PROCEDURE ADAPTEE MARCHE DE FOURNITURES -

Rappel : La communauté de communes a fait l'acquisition d'une balayeuse (lot n° 1) pour un montant de 117 500.00 € H.T.

M. BODY informe que la commission d'appel d'offres vient de décider de l'entreprise à retenir pour l'acquisition de divers matériels dans le cadre du plan de désherbage de la Communauté de Communes : entreprise MODIS de SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET (49) est retenue pour un montant de 43 651.84 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- **Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 22 juin 2010,

- **approuve** le marché à passer avec l'entreprise MODIS :

Lot n°2 : Désherbeur mécanique à dents fixes 4 126.26 € H.T.

Lot n°3 : Désherbeur mécanique à dents à mouvement s rotatifs ... 6 994.98 € H.T.

Lot n°4 : Désherbeurs thermiques - 13 U 7 152.17 € H.T.

Lot n°5 : Débroussailleuses sans projection à lame s réciproques.. 6 554.85 € H.T.

Lot n°6 : Micro tracteur..... 12 496.66 € H.T.

Lot n°7 : Remorques - 2 U 6 326.92 € H.T.

soit un montant total de 43 651.84 € H.T.

- **autorise** M. le Président ou un Vice-Président à signer les pièces nécessaires et en particulier le marché correspondant.

- **précise** que les crédits sont inscrits au BP 2010 à l'article 2188.

- INFORMATIONS DIVERSES -

- **Mutualisation** : C. DILE informe les Maires de l'envoi d'un courrier à leur attention sur des rumeurs au sujet de mutualisation des services communaux et intercommunaux. Il rappelle que la Communauté exécutera les missions que les communes voudraient bien lui confier. B. BRIODEAU précise que les élus du territoire observent les expériences menées autour. Pour M. MIGNARD il s'agit également d'attendre les évolutions législatives.

- **Salon de l'agriculture** : aura lieu à Paris du 19/02/2011 au 27/02/2011.

- **Formation T.V.A.** : Présentation de la réforme par Me MATTHIEU le 13/07/2010 à 18h, salle des conseils, destinée à tous les élus et agents intéressés.

- **Feu d'artifice** : M. DAVID donne RV à tous pour le feu d'artifice au théâtre foirail le 13 juillet prochain.

- PROJET DE DEPLACEMENT AU CONGRES DES MAIRES -

M. DILE expose que les Secrétaires de mairie du territoire souhaitent cette année participer au salon des Maires et plus particulièrement assister au congrès. Après discussion, à l'unanimité, les Maires acceptent la prise en charge de l'accès au congrès ainsi que le déplacement, voire l'hébergement. Ils chargent M. B. AUGEREAU d'organiser les 2 journées des 24 et 25 novembre 2010 à Paris.

- RAPPORT DES COMMISSIONS -

COMMISSION ENVIRONNEMENT - ESPACE RURAL (J-P. BODY) -

- **Plan de désherbage** : Une convention de mise à disposition du matériel sera présentée lors du prochain conseil. Le projet est à l'étude dans chaque commune. Le service se met en place à compter du jeudi 15 juillet 2010 et le planning évoluera en fonction des demandes des communes.

- **SIRDOMDI** : D'importantes modifications à noter à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- le ramassage O.M. s'effectuera toutes les deux semaines au lieu d'une actuellement en alternance avec la collecte sélective (sacs jaunes).

- deux déchèteries vont fermer celles de La Tourlandry et de Jallais.

- la mise en place de déchèteries professionnelles, une par communauté, donc sur le territoire celle de Melay, avec une amplitude horaire plus importante.

- le dépôt des déchets vert devrait coûter moins cher.

- une nouvelle facturation à compter de 2011 : mise en place de la redevance qui interviendra en début d'année et le prix sera fonction de la grandeur du bac. Pour rappel jusqu'en 2010, la taxe était prélevée avec les impôts fonciers. Pour 50 % des contribuables les prix vont augmenter. J-P. BODY demande de bien communiquer sur le sujet.

- des colonnes d'ordures ménagères seront à la disposition des administrés avec un système de carte pour actionner l'ouverture.

- la collecte de papier (ex. sacs bleu) se fera par apport volontaire.

- des bacs seront prévus pour le dépôt du verre.

Une réunion d'information sera programmée et communiquée à tous les élus et le personnel des communes du territoire.

- **SPANC** : Le département travaille actuellement sur un cahier des charges et une grille d'évaluation communs afin d'harmoniser sur toutes les communes du Département.

Par ailleurs le Pays des Mauges a chiffré le coût d'un service intercommunautaire en régie. Il sera intéressant de comparer ce prix avec une prestation de société privée. Etude à poursuivre.

- **Moine Coulvée** : Une fuite vient d'être constatée. Une vidange est programmée en septembre / octobre. Les dépenses d'empoisonnement s'élèveront à 3 000 € et seront partagées entre la Communauté de Communes, le Syndicat du Layon et l'entreprise.

COMMISSION "SOCIAL - EMPLOI - FORMATION" (C. LANGE) -

- **ACTIF Ateliers** - C. LANGE vient de rencontrer les responsables et il y a urgence à verser la subvention. **Accord du bureau**. D'autre part, l'Assemblée générale a été repoussée en septembre.

- **Centre social** : Suite à l'Assemblée générale, une rencontre est organisée le 7 septembre à 15h30' salle Maurice Rochard avec les 12 membres du Conseil d'Administration et les membres du Bureau de la Communauté.

- **Vacances familles** - Cette association qui vient en aide aux familles défavorisées sollicite la gratuité du 3^{ème} emplacement de camping où elle a installé des bungalows. Après examen, la commission propose 50 % de gratuité sur le 3^{ème} emplacement. **Accord du bureau**.

- REMISE TARIFS CAMPING - ANNEE 2010 -

A titre exceptionnel M. le Président propose d'appliquer un tarif préférentiel à l'association "Vacances et familles" chargée d'accueillir des familles défavorisées.

Après en avoir délibéré, le Bureau,

- **décide** d'accorder une remise de 50 % sur le 3^{ème} emplacement de camping où "Vacances et familles" a installé des bungalows du 1^{er} juillet 2010 au 31 août 2010 sous couvert d'une association dans le cadre de vacances destinées à des familles défavorisées.

- Plan d'accessibilité aux handicapés -

M. MIGNARD informe que le diagnostic et le plan sur la commune de Chemillé est terminé et il demande où en est cette opération sur les 12 autres communes. M. RAIMBAULT répond que des réunions avec la SOCOTEC vont être programmées en septembre, une pour Chemillé, puis d'autres par regroupement de 2 ou 3 communes pour étudier chaque plan proposé. Puis en octobre, novembre la Commission plénière pourrait valider le plan d'accessibilité sur le territoire intercommunal de Chemillé.